PROGRAMME DE FORMATION
AGENT DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS
(AMB)

Organisme de formation	SOUALIGA EDUCATION INSERTION (SEI)
Intitulé de la formation	Agent de Maintenance des Bâtiments (AMB)
Durée totale	500 heures - environ 3 mois et demi
Modalité	Formation en présentiel / mixte
Lieu	SEI - 3 rue de la Liberté, Marigot, 97150 SAINT-MARTIN
Coût de la formation	5 875 € TTC
Effectif maximum	15 participants
Directeur	Jean-Luc BRISTOL

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La formation Agent de Maintenance des Bâtiments (AMB) est conçue pour permettre à toute personne d'acquérir une polyvalence opérationnelle dans les métiers du bâtiment. Elle couvre les domaines essentiels du second œuvre : agencement intérieur, plomberie, électricité et peinture & finitions, ainsi que le revêtement dur.

Que vous soyez demandeur d'emploi, salarié souhaitant évoluer, personne en reconversion professionnelle ou entreprise désirant renforcer les compétences de ses équipes, cette formation vous ouvre de réelles perspectives dans le secteur du bâtiment, particulièrement dynamique à Saint-Martin. Ouverte à toutes et à tous, elle s'adresse aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

À l'issue du parcours, les apprenants disposent de compétences techniques concrètes, directement mobilisables sur le terrain. La formation est professionnalisante et non certifiante ; elle est complétée par les formations et évaluations réglementaires décrites dans le présent programme, sous réserve des conditions de validation propres à chaque dispositif.

PUBLIC VISÉ

- Demandeurs d'emploi souhaitant acquérir des compétences professionnalisantes dans le bâtiment.
- Personnes en reconversion professionnelle vers les métiers du second œuvre.
- Salariés souhaitant monter en compétences et élargir leur polyvalence technique.
- Entreprises du bâtiment souhaitant former et développer les compétences de leurs équipes.
- Toute personne souhaitant acquérir des compétences polyvalentes directement valorisables sur le marché du travail.

Les métiers de la maintenance des bâtiments sont accessibles aux femmes comme aux hommes ; cette formation est donc ouverte à toutes les candidates et tous les candidats sans distinction.

PRÉREQUIS

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Maîtriser les bases de la langue française à l'écrit et à l'oral (compréhension des consignes de sécurité et des supports pédagogiques).
- Aptitude physique compatible avec les exigences du travail en chantier (travaux manuels, port de charges, travail en hauteur).
- Aucune qualification technique préalable n'est exigée : la formation est accessible aux débutants.

Note : Les candidats sont invités à mentionner toute situation de handicap lors de l'inscription afin d'adapter les conditions d'accueil et d'apprentissage dans les meilleures conditions possibles.

NIVEAUX

Niveau d'entrée	Aucun diplôme requis - Formation accessible à tous niveaux
Niveau de sortie	Sans niveau de certification - formation professionnalisante non certifiante

VALIDATION DE LA FORMATION

Cette action est une formation professionnalisante non certifiante. Elle ne conduit pas à la délivrance du titre professionnel « Agent de maintenance des bâtiments » (RNCP42031) ni d'un bloc de compétences. Elle comprend les formations et évaluations suivantes, incluses dans le coût de la formation, avec des validations conditionnées aux exigences propres à chaque dispositif :

AIPR - profil opérateur Préparation et passage du QCM. Après réussite : attestation de compétences délivrée par le centre d'examen ; AIPR délivrée, le cas échéant, par l'employeur.	**PRAP IBC** Spécialité adaptée au bâtiment. Certificat « acteur PRAP IBC » uniquement via une entité habilitée après réussite - À confirmer.	**PSC** Premiers secours citoyen. Certificat de compétences selon le référentiel de l'organisme habilité.	**Formation préalable BS / BE manœuvre** Formation théorique et pratique, puis évaluation. Le titre d'habilitation relève de l'employeur.

SEI délivre une attestation de formation pour le parcours AMB. Les documents propres aux dispositifs réglementaires sont remis uniquement selon les résultats obtenus et par l'entité compétente : attestation de compétences QCM AIPR par le centre d'examen ; certificat PSC ou PRAP IBC par l'organisme habilité lorsque les conditions sont réunies ; avis après formation électrique par l'organisme de formation. L'AIPR et le titre d'habilitation électrique relèvent de l'employeur.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Réaliser des travaux d'agencement intérieur : pose de portes, cloisons et faux plafonds.
- Effectuer des interventions courantes en plomberie sanitaire : pose de lavabo, WC, alimentation et évacuation.
- Réaliser, sur supports pédagogiques mis hors tension, des travaux de pose de boîtiers, de distribution, de luminaires et de prises dans le respect des règles de sécurité ; toute intervention en entreprise reste soumise à l'habilitation adaptée délivrée par l'employeur.
- Préparer des supports et appliquer peintures et finitions intérieures et extérieures.
- Réaliser des retouches et des remises en état partielles de peinture après intervention de maintenance.
- Effectuer de petites réparations sur revêtements durs (carrelage, faïence) dans une logique de maintenance polyvalente.
- Appliquer les principes de prévention des risques liés à l'activité physique dans le secteur IBC (industrie, BTP et commerce).
- Prévenir les risques de chute lors des travaux en hauteur et utiliser, lorsque la situation l'exige, les équipements antichute conformément aux consignes et après une formation pratique adaptée.
- Réagir efficacement face à une situation d'urgence et prodiguer les premiers secours conformément aux objectifs du PSC.
- Se préparer au QCM AIPR - profil opérateur pour les interventions concernées à proximité des réseaux.
- Appliquer les règles de sécurité correspondant aux symboles BS et BE manœuvre et se soumettre à l'évaluation préalable à une éventuelle habilitation par l'employeur.
- S'intégrer dans une équipe de chantier et respecter les délais et consignes professionnelles.

COMPÉTENCES VISÉES

Compétences techniques

- Maîtrise des techniques de pose et d'assemblage en placo-plâtre et agencement.
- Réalisation de travaux de plomberie sanitaire courante.
- Réalisation de travaux d'installation et de câblage simples sur supports pédagogiques mis hors tension, dans le respect des règles applicables.
- Préparation de supports et application de peintures et enduits.

- Réalisation de retouches et de remises en état après travaux de maintenance (peinture, petites réparations murales).
- Intervention ponctuelle sur revêtements durs (carrelage, faïence) : dépose, repose, réfection de joints.

Compétences en sécurité

- Application des règles de prévention des risques professionnels sur chantier.
- Adoption des gestes et postures adaptés à la manutention et aux travaux physiques.
- Prévention des chutes de hauteur et mise en œuvre des protections collectives et individuelles adaptées.
- Mise en œuvre des procédures de premiers secours en situation d'urgence.
- Application des règles de sécurité liées aux réseaux et aux installations électriques basse tension, dans les limites des compétences acquises et des habilitations délivrées par l'employeur.

Compétences transversales

- Lecture de plans et schémas techniques simples.
- Organisation et préparation d'un poste de travail.
- Communication professionnelle au sein d'une équipe de chantier.
- Respect des délais, consignes et exigences qualité du donneur d'ordre.

MÉTIERS ET DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

À l'issue de la formation, les participants peuvent viser les métiers suivants :

- Agent de maintenance des bâtiments
- Agent polyvalent du bâtiment
- Ouvrier du second œuvre (plaquiste, peintre, plombier, électricien débutant)
- Agent d'entretien et de rénovation
- Aide-technicien en maintenance immobilière

Ces emplois s'exercent dans les entreprises artisanales du bâtiment, les sociétés de maintenance immobilière, les offices HLM, les collectivités territoriales, les administrations, les établissements scolaires et hôteliers, ainsi qu'en tant qu'indépendant.

POURSUITES DE PARCOURS

- Formations spécialisées dans l'un des corps de métier abordés (CAP Plomberie, CAP Électricité, CAP Peinture…).
- Accès à des Titres Professionnels ou certifications de niveau supérieur dans le bâtiment.
- Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) après une première période en emploi.

DURÉE ET ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée totale	500 heures - environ 3 mois et demi
Dates de la session	Dates à confirmer
Rythme	Formation intensive à temps plein
Modalité	Présentiel (ateliers pratiques et mise en situation réelle en entreprise) et formation mixte (modules théoriques et séquences réglementaires)
Effectif	15 participants maximum pour un encadrement personnalisé et interactif
Lieu	SEI - 3 rue de la Liberté, Marigot, 97150 SAINT-MARTIN

La formation comprend une partie théorique et une partie en situation réelle en entreprise.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- **Pédagogie par la pratique :** ateliers techniques en situation réelle sur des supports et chantiers-école reproduisant les conditions professionnelles.
- **Apprentissage progressif :** alternance de séquences théoriques courtes et de mises en application immédiates.
- **Démonstrations guidées :** chaque technique est d'abord démontrée par le formateur puis reproduite par les apprenants.
- **Travaux en binôme et en sous-groupes :** pour favoriser l'entraide, la collaboration et la communication professionnelle.
- **Mise en situation professionnelle :** réalisation de travaux complets (de la préparation aux finitions) sur des supports réels, complétée par des périodes en situation réelle en entreprise.
- **Évaluations progressives :** contrôles réguliers permettant de mesurer l'acquisition des compétences et d'adapter le rythme si nécessaire.
- **Préparation aux dispositifs réglementaires et à la sécurité : séquences dédiées aux formations, entraînements et évaluations prévus pour l'AIPR, le PRAP IBC, le PSC et la formation préalable BS / BE manœuvre, ainsi qu'à la formation au travail en hauteur.**

MOYENS MATÉRIELS ET TECHNIQUES

- Atelier équipé en matériaux de second œuvre : plaques de plâtre, rails, huisseries, sanitaires, câblage électrique, peintures, enduits, carrelage, faïence.
- Outillage professionnel individuel et collectif : niveau, scie, perceuse-visseuse, coupe-tube, pince à sertir, rouleau, pistolet, coupe-carreaux, etc.
- Équipements de protection individuelle (EPI) personnels exigés pour les activités pratiques : les stagiaires doivent se présenter avec des chaussures de sécurité, des gants adaptés aux travaux, des lunettes de protection et des vêtements de travail couvrants. Selon l'évaluation des risques : protection auditive, protection respiratoire

adaptée aux poussières ou produits, casque de protection et, si nécessaire, EPI antichute.
- Avant chaque activité pratique, SEI vérifie l'adéquation, l'état apparent et la compatibilité des EPI. En cas d'absence ou de non-conformité, l'accès à l'activité concernée est suspendu. Les protections collectives restent prioritaires ; l'utilisation d'un EPI antichute exige une formation spécifique préalable. Cette organisation ne dégage pas SEI de ses obligations de prévention, d'information, d'encadrement et de mise en sécurité des ateliers.
- Supports pédagogiques imprimés : fiches techniques, plans, schémas électriques, consignes de sécurité.
- Vidéoprojecteur et supports numériques pour les séquences théoriques.
- Accès à des espaces de travail représentatifs des conditions réelles de chantier.
- Ressources et supports adaptés aux dispositifs AIPR, PRAP IBC, PSC, BS / BE manœuvre et à la formation au travail en hauteur ; les séquences présentielles obligatoires sont organisées conformément aux référentiels applicables.

MODALITÉS D'ENCADREMENT

- Formation assurée par Bernard ABDOUL-MANINROUDINE, formateur principal titulaire du titre professionnel Formateur professionnel d'adultes de niveau 5, avec recours à des intervenants répondant aux exigences applicables pour les séquences réglementaires et de sécurité.
- Encadrement renforcé avec suivi individualisé de chaque participant tout au long du parcours.
- Effectif limité à 15 participants pour garantir un accompagnement de qualité et une pédagogie personnalisée.
- Entretiens individuels de suivi organisés à mi-parcours pour faire le point sur l'acquisition des compétences et ajuster si nécessaire.

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MODULE

La formation est organisée en cinq modules techniques complémentaires couvrant les domaines du second œuvre bâtiment, auxquels s'ajoute un module regroupant les formations et évaluations réglementaires prévues ainsi que la formation au travail en hauteur. Les validations restent conditionnées aux exigences propres à chaque dispositif. Les modules sont dispensés de manière progressive, en cohérence avec les pratiques professionnelles du secteur.

MODULE 1 - PLACO & AGENCEMENT INTÉRIEUR	
Objectif : Maîtriser la pose de cloisons, doublages, faux plafonds et menuiseries intérieures.	
Connaissance des matériaux	→ Caractéristiques des plaques de plâtre (BA13, hydro, feu) → Profilés métalliques : rails, montants, fourrures → Visserie, enduits et bandes à joint
Réalisation de cloisons	→ Lecture et traçage de plans d'implantation

	→ Pose de rails sol et plafond → Montage de l'ossature métallique → Pose et vissage des plaques de plâtre
Doublages et isolation	→ Pose d'isolants thermiques et acoustiques → Réalisation de doublages sur béton et maçonnerie → Traitement des jonctions et angles
Faux plafonds	→ Système de suspentes et ossature de faux plafond → Pose de plaques et finitions → Intégration de trappes de visite
Portes et menuiseries intérieures	→ Pose de bâtis et huisseries → Calage, aplomb et fixation → Pose de portes et quincaillerie
Jointoiement et finitions placo	→ Application des bandes et enduits de joint → Ponçage et préparation à la peinture → Contrôle qualité et réception des travaux

MODULE 2 - PLOMBERIE SANITAIRE	
Objectif : Réaliser des travaux courants de plomberie sanitaire : alimentation, évacuation et pose d'appareils.	
Notions fondamentales	→ Principes de la plomberie sanitaire → Lecture de plans et schémas de réseaux → Matériaux et équipements (PVC, cuivre, multicouche, PER)
Réseaux d'alimentation	→ Distribution eau froide et eau chaude sanitaire → Techniques de raccordement : sertissage, soudure, compression → Isolation thermique des canalisations → Tests d'étanchéité
Réseaux d'évacuation	→ Principes d'écoulement et de pente → Pose de collecteurs et canalisations EU/EV → Ventilation primaire et secondaire → Siphons et raccordements
Pose d'appareils sanitaires	→ Installation de lavabos, éviers et vasques → Pose et raccordement de WC (classique et suspendu) → Installation de douches et baignoires → Robinetterie et équipements complémentaires
Sécurité et réglementation	→ Coupure générale d'eau et sécurités → Lecture et application des DTU plomberie → Règles d'hygiène sur chantier sanitaire

MODULE 3 - ÉLECTRICITÉ DU BÂTIMENT

Objectif : Acquérir, sur installations pédagogiques mises hors tension, les bases de la distribution, de l'éclairage et des prises. La transposition en situation professionnelle reste limitée aux tâches confiées et à l'habilitation délivrée par l'employeur.

Notions fondamentales en électricité	→ Grandeurs électriques : tension, courant, résistance, puissance → Lecture de schémas et plans électriques → Normes NF C 15-100 : exigences essentielles
Matériels et appareillage	→ Câbles, fils et conduits (gaines, tubes IRL) → Tableaux de distribution : disjoncteurs et différentiels → Boîtiers, interrupteurs, prises et luminaires
Pose et câblage	→ Activités réalisées sur maquettes ou installations pédagogiques mises hors tension → Cheminement des câbles et passage en gaines → Pose de boîtiers d'encastrement → Câblage de circuits éclairage et prises de courant → Raccordement au tableau de distribution
Éclairage et luminaires	→ Types d'éclairage et appareils lumineux → Pose de luminaires : encastrés, suspendus, appliques → Circuits commandés (va-et-vient, télérupteur)
Contrôles pédagogiques et mise en sécurité	→ Vérification et contrôle de continuité → Mesure d'isolement sur support pédagogique → Mise en sécurité et vérifications encadrées
Sécurité électrique	→ Risques électriques : électrocution, incendie, arcs → Procédures de consignation et déconsignation → Équipements de protection individuelle spécifiques

MODULE 4 - PEINTURE & FINITIONS

Objectif : Préparer des supports et appliquer peintures, enduits et revêtements en intérieur et extérieur, et réaliser des retouches et remises en état dans le cadre de la maintenance des bâtiments.

Connaissance des produits	→ Types de peintures : acrylique, glycérophtalique, satinée, mate → Enduits de rebouchage, de lissage et de façade → Sous-couches, primaires d'accrochage et vernis

	→ Compatibilité des produits selon les supports
Préparation des supports	→ Identification et traitement des défauts (fissures, décollements) → Décapage, ponçage et dépoussiérage → Application d'enduits et lissage → Imprégnation et application de sous-couche
Techniques d'application	→ Application au rouleau, au pinceau et à la brosse → Pulvérisation (pistolet airless pour grandes surfaces) → Maîtrise des épaisseurs de film et de la régularité → Respect des temps de séchage entre couches
Revêtements muraux	→ Pose de toile de verre et papier peint → Préparation de la colle et encollage → Découpe, pose et raccordement des lés
Interventions de maintenance en peinture	→ Peinture après pose de plaques de plâtre (joints et finitions) → Retouches de peinture après petits travaux de maintenance → Remise en peinture partielle de murs ou surfaces dégradées → Préparation des supports et application des produits adaptés aux réparations localisées
Finitions et réception	→ Contrôle visuel et corrections localisées → Nettoyage et protection du chantier pendant les travaux → Rangement du matériel et gestion des déchets → Remise en état et réception des ouvrages

MODULE 5 - REVÊTEMENT DUR

Objectif : Effectuer de petites interventions de maintenance sur des revêtements durs (carrelage, faïence) sans viser une spécialisation complète en carrelage, dans une logique de polyvalence du bâtiment.

Connaissance des matériaux et outils	→ Carrelage mural et sol : grès cérame, faïence, pierre naturelle → Colles, mortiers et produits de jointoiement → Outillage de coupe, de pose et de finition adapté aux réparations
Diagnostic et préparation des supports	→ Identification des désordres : carreaux cassés, joints dégradés, décollements → Préparation du support avant réparation : nettoyage, décapage, traitement des fissures → Choix des produits compatibles avec le support existant

Petites réparations et remplacements	→ Dépose soignée de carreaux endommagés sans altérer l'existant → Repose de carreaux ou faïence en alignement et à niveau → Réfection ponctuelle de joints silicone ou ciment
Finitions et contrôle	→ Nettoyage des surfaces après intervention → Vérification de la planéité, de l'adhérence et de l'étanchéité des raccords → Conseils d'entretien pour prolonger la durée de vie des réparations

MODULE 6 - FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES & ÉVALUATIONS (incluses)	
Objectif : Acquérir les compétences de sécurité visées, se préparer aux évaluations prévues et obtenir, lorsque les conditions propres à chaque dispositif sont remplies, les documents correspondants. La formation au travail en hauteur vise la prévention des chutes et ne constitue pas une habilitation. Cette action ne délivre pas elle-même l'AIPR ni un titre d'habilitation électrique.	
AIPR - Préparation et QCM (profil opérateur)	→ Champ d'intervention et responsabilités du profil opérateur → Réglementation, repérage des réseaux et prévention des dommages → Lecture des informations utiles au chantier et consignes de sécurité → Préparation et passage du QCM AIPR opérateur → Après réussite : attestation de compétences délivrée par le centre d'examen ; AIPR délivrée, le cas échéant, par l'employeur
PRAP IBC - Prévention des risques liés à l'activité physique	→ Identification des risques liés aux activités physiques et aux TMS → Observation et analyse d'une situation de travail → Principes de prévention et techniques adaptées au BTP → Formation en présentiel : 14 heures minimum → Certificat « acteur PRAP IBC » uniquement via une entité habilitée, avec formateur certifié et réussite à l'évaluation – À confirmer
PSC - Premiers secours citoyen	→ Protection, alerte et gestes de secours prévus par le référentiel PSC → Formation initiale : 7 heures minimum par stagiaire → Pour 12 participants : deux formateurs sur une même session ou deux sessions / sous-groupes distincts respectant la limite de 10 apprenants par formateur

	→ Organisation avec un organisme habilité PSC : À confirmer → Validation : certificat de compétences si les conditions réglementaires sont remplies
Formation préalable BS / BE manœuvre (NF C 18-510)	→ Risques électriques, zones et prévention → BS : interventions BT élémentaires hors tension, dans les limites du symbole → BE manœuvre : manœuvres d'exploitation ou de consignation, dans les limites du symbole → Formation théorique et pratique, puis évaluation → Avis après formation par l'organisme ; titre d'habilitation, le cas échéant, par l'employeur
Formation au travail en hauteur - Prévention des chutes	→ Identification des situations exposant à un risque de chute de hauteur → Priorité aux protections collectives et sécurisation des accès et des postes de travail → Vérification et utilisation des équipements antichute lorsque la situation l'exige → Mise en pratique encadrée des consignes de sécurité adaptées aux activités prévues

MODALITÉS D'ACCÈS

Recrutement

Le recrutement se fait sur dossier de candidature, entretien individuel de motivation et évaluation préalable des aptitudes.

- Dépôt d'un dossier de candidature : CV, lettre de motivation, copie de pièce d'identité.
- Entretien individuel de motivation avec le responsable pédagogique.
- Évaluation des prérequis (aptitude physique, compréhension orale et écrite en français).
- Décision d'admission notifiée dans un délai de 15 jours après réception du dossier complet.

Délai d'accès

Une réponse vous sera communiquée sous 15 jours.

Accessibilité - Calendrier

Prochaine session : dates à confirmer.

MODALITÉS DE SUIVI, D'ÉVALUATION ET D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi administratif

- Feuilles d'émargement quotidiennes signées par les participants et le formateur.

- Comptes rendus de séances réguliers.
- Attestations de présence à chaque module et à chaque séquence réglementaire.

Suivi pédagogique

- Évaluations formatives tout au long de la formation : exercices pratiques, contrôles de connaissances en fin de séquence.
- Entretien individuel de mi-parcours pour apprécier les progrès et adapter l'accompagnement si nécessaire.
- Observation continue par le formateur lors des travaux pratiques.

Évaluation des acquis et résultats

- Mise en situation professionnelle en fin de chaque module : réalisation d'un ouvrage ou d'une séquence de travaux dans des conditions représentatives.
- Évaluations propres aux dispositifs : QCM AIPR opérateur ; évaluation certificative PRAP IBC via une entité habilitée ; validation PSC par l'organisme habilité ; évaluation théorique et pratique BS / BE manœuvre donnant lieu à un avis après formation.
- Questionnaire de satisfaction en fin de formation.

Documents délivrés à l'issue de la formation

- Attestation de formation mentionnant les objectifs, les contenus, la durée et les acquis.
- Selon les conditions propres à chaque dispositif : attestation de compétences QCM AIPR, certificat de compétences PSC, certificat « acteur PRAP IBC » si l'habilitation de l'entité est confirmée, et avis après formation BS / BE manœuvre.
- L'AIPR et le titre d'habilitation électrique ne sont pas délivrés par SEI en qualité d'organisme de formation ; ils relèvent de l'employeur.
- Portefeuille de compétences (si disponible) permettant de valoriser le parcours auprès d'employeurs.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Coût de la formation	5 875 € TTC par participant
Financement possible	Collectivité de Saint-Martin (Pass Formation, selon éligibilité et prescription), France Travail, Mission Locale, OPCO, plan de développement des compétences de l'entreprise
Pour les entreprises	Prise en charge possible via l'OPCO de branche (BTP, etc.) dans le cadre du plan de formation
Renseignements financement	Contacter le centre de formation pour un accompagnement personnalisé dans le montage du dossier de financement

INFORMATION HANDICAP

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous invitons à signaler votre situation lors de l'inscription afin que nous puissions adapter les conditions d'accueil, d'accompagnement et d'apprentissage dans les meilleures conditions possibles.

Référent handicap : Diane AUTIER - info@soualigaeducation.fr - 0590 87 33 12

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

La formation est animée par Bernard ABDOUL-MANINROUDINE, formateur principal. Son parcours fait état d'une activité de formateur depuis 2012, notamment sur des modules BTP, ainsi que d'expériences en conduite de travaux, en architecture bioclimatique et dans l'industrie du BTP. Les séquences réglementaires et de sécurité sont confiées à des intervenants ou organismes dont les justificatifs requis sont vérifiés avant intervention.

FORMATEUR PRINCIPAL Bernard ABDOUL-MANINROUDINE Administrateur et formateur - FORMATEC Caraïbes	
Expérience professionnelle	→ Administrateur et formateur à FORMATEC Caraïbes depuis 2012 ; animation de modules, notamment dans le BTP → Gestion des marchés publics et conduite de travaux au sein de SCRG SAS, en Guyane, de 2001 à 2006 → Pilotage de trois opérations expérimentales en architecture bioclimatique en Nouvelle-Calédonie en 2011 → Fondateur de SOTEC97 SAS, société relevant de l'industrie du BTP, depuis 2020
Périmètre d'intervention prévu	→ Agencement intérieur et placo-plâtre → Plomberie sanitaire → Électricité du bâtiment sur supports pédagogiques → Peinture et finitions → Revêtements durs : carrelage et faïence
Diplômes, titre et attestations transmis	→ Titre professionnel Formateur professionnel d'adultes, niveau 5, établi le 20 décembre 2023 → Master de droit privé - Université Paris Nanterre, 2017 → Attestation de formation à l'unité d'enseignement « Pédagogie initiale et commune de formateur » (PIC F), délivrée le 4 décembre 2019 → Certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques, délivré le 18 février 2020 → Certificat de formateur Sécurité incendie, délivré le 10 janvier 2020
Séquences réglementaires et de sécurité	AIPR, PRAP IBC, PSC, formation préalable BS / BE manœuvre et formation au travail en hauteur : intervention assurée par les personnes ou organismes dont les compétences, certifications, habilitations ou rattachements requis sont vérifiés avant la séquence concernée.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Taux de satisfaction	En cours
Nombre de bénéficiaires	En cours
Taux d'abandon	En cours
Taux de réussite aux évaluations réglementaires	En cours
Taux d'insertion professionnelle	En cours

CONTACT DE LA FORMATION

Organisme	SOUALIGA EDUCATION INSERTION (SEI)
Adresse	3 rue de la Liberté - 97150 SAINT-MARTIN (Marigot)
Téléphone	0590 87 33 12
Mobile / WhatsApp	0690 24 87 67
Email	info@soualigaeducation.fr
Site web	www.soualigaeducation.fr
Contact pédagogique	Jean-Luc BRISTOL
Mobile / WhatsApp	0690 62 31 03
Directeur	Jean-Luc BRISTOL
SIRET	930 891 700 00013
NDA	01 97 36286 97
Code UAI	9711364F

SOUALIGA EDUCATION INSERTION
Association loi 1901 - SIRET : 930 891 700 00013 - NDA : 01 97 36286 97
Code UAI : 9711364F - Siège : 3 rue de la liberté – Marigot – 97150 SAINT-MARTIN
Tél. : 0590 87 33 12 – Mobile et WhatsApp : 0690 24 87 67 – E-mail :
info@soualigaeducation.fr